

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 13 décembre 2024
Engageant la modification simplifiée n°4 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges
N° 26018


VEU le cadre général des collectivités territoriales ;
VEU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-34 et suivants, R153-1 et suivants et R153-28 ;
VEU le décret n°2023-195 du 22 mars 2023 portant diverses mesures relatives aux dispositions et modalités de construction pour être réglementés par les plans locaux d'urbanisme et les documents d'urbanisme en tenant lieu ;
VEU l'article du 22 mars 2023 modifiant la définition des zones destinées aux constructions pouvant être réglementées dans les plans locaux d'urbanisme ou les documents d'urbanisme en tenant lieu ;
VEU la délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 20 juin 2023 approuvant le nouveau cadre du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Limoges ;
VEU la délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 17 octobre 2023 approuvant les modalités de mise à disposition du public lors de procédures de modification simplifiée ;
VEU le décret en date du 23 janvier 2022 intégrant les zones des communes membres de Limoges Métropole sur l'étendue d'un recensement des bâtiments susceptibles de changer de destination dans leurs documents d'urbanisme ;
CONSIDÉRANT la volonté d'identifier de nouveaux bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination dans les zones agricoles et naturelles de destination d'urbanisme (ZAN) ;
CONSIDÉRANT l'impact d'une telle identification pour assurer la vie dans les habitats et villages de caractère rural ou agricole et de leur cadre de développement et de leur cadre de vie ;
CONSIDÉRANT la volonté de modifier le règlement ainsi que l'U du PLU de manière en complément des évolutions réglementaires du code de l'urbanisme relatives à la détermination des zones de l'urbanisme ;
CONSIDÉRANT que cette évolution est soumise à la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme conformément aux dispositions des articles L153-44 et suivants du code de l'urbanisme ;
CONSIDÉRANT que la procédure de modification simplifiée est engagée à l'initiative du Président de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ
ARTICLE 1. La modification simplifiée N°4 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges est engagée conformément à l'article L153-44 du code de l'urbanisme.

ARRÊTÉ

Arrêté engageant la modification simplifiée n°4 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 13 Décembre 2024

 **26018.pdf**
(.pdf, 295,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**